

# À nos lecteurs

Autor(en): **Fankhauser**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

---

52<sup>m</sup>e ANNÉE

DÉCEMBRE 1901

N<sup>o</sup> 12

---

## A nos lecteurs.

Ce fascicule est le dernier qui sera publié sous notre direction et nous venons, en quelques mots, prendre congé de nos lecteurs. Nos occupations ne nous permettant pas de nous charger plus longtemps de la rédaction des deux éditions, française et allemande, de l'organe de la Société des forestiers suisses, nous avons dû demander à être relevé des fonctions de rédacteur de la partie française. Elles ont été confiées à M. M. Decoppet, inspecteur des forêts à Aigle (Vaud), appelé récemment à occuper la chaire vacante de professeur des sciences forestières à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Ce n'est pas sans un sentiment de regret que nous nous retirons de la direction de cette publication qui, toute modeste qu'elle soit, nous était devenue chère.

Accueilli avec bienveillance, entouré de la sympathie qu'ont bien voulu lui témoigner les forestiers et les amis de la forêt, le *Journal forestier suisse* a pu se développer de la façon la plus réjouissante pendant les deux années de son existence. Il accuse aujourd'hui un chiffre d'abonnés qui établit de façon certaine sa vitalité et son droit à l'existence.

Bien que nous soyons le premier à reconnaître que ces résultats sont dûs principalement au mérite et au dévouement de nos collaborateurs, nous n'en constatons pas moins avec satisfaction la prospérité de ce journal que nous avons créé et dirigé en toute indépendance, dans la mesure de nos forces et de nos moyens.

Nous en sommes d'autant plus heureux que la personne de notre successeur nous est un sûr garant que le *Journal forestier suisse*, non seulement conservera sa vitalité, mais atteindra le

développement que, seul, un rédacteur de langue française est capable de lui donner.

Et maintenant, merci de cœur à tous ceux qui, de près ou de loin, ont bien voulu, par leur bienveillant concours, nous mettre à même d'entreprendre la tâche dont la Société des forestiers suisses nous avait honoré. Ils sont trop nombreux pour que nous puissions ici citer tous leurs noms. Qu'il nous soit toutefois permis d'exprimer notre sincère reconnaissance à M. *Henri Badoux*, inspecteur des forêts à Montreux, auquel nous devons un témoignage tout spécial de gratitude.

Que tous, collaborateurs et lecteurs, veuillent bien continuer à soutenir l'œuvre commencée, afin qu'elle prospère toujours davantage, pour le plus grand bien de la forêt et du pays.

Dr. *Fankhauser*.



## Notes sur la répartition des essences forestières en Valais.

Par *E. Muret*.

Parmi les problèmes de sylviculture qui attendent encore une solution satisfaisante, celui de la limite supérieure de la végétation forestière en montagne et d'une façon générale, celui de l'aire de dispersion des différentes essences est un des plus importants, surtout en regard de l'extension prise par les travaux de reboisement dans les régions élevées.

A l'heure qu'il est, il ne nous est guère possible de dire jusqu'à quelle altitude on peut essayer de créer une nouvelle forêt avec quelque chance de succès, dans les différentes parties de notre pays; nous pouvons encore bien moins fixer pour chaque essence les limites de son aire d'extension naturelle.

Plusieurs de nos essences forestières sont cependant très exigeantes au point de vue du climat; leur croissance normale — condition nécessaire pour leur bonne venue en massif — ne s'obtient que dans une région parfaitement circonscrite et qui est non seulement délimitée par une altitude supérieure et une altitude inférieure, mais qui a encore souvent ses limites occidentales et orientales et parfois chez nous aussi, ses limites septentrionales et méridionales.

Le Valais est une des régions de la Suisse où ces aires de dispersion sont le mieux délimitées; nous voudrions ici déterminer pour ce canton, celles de quelques unes de nos principales essences forestières.